

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|--|--|
| Nom de l'exploitant Chantal Mainville | Numéro de permis 1081020 | Date d'inspection Le 22 juin 2022 | |
| Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits | | Numéro de téléphone (506) 764-2978 | |
| Adresse 1890 rue Bellechasse Paquetville NB E8R 1M8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|---------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 24(1)(b)(i) | 17 juin 2022 | 22 juin 2022 |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur, Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 24(1)(b)(iii) | 17 juin 2022 | 22 juin 2022 |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 24(1)(b)(iv) | 17 juin 2022 | 22 juin 2022 |
| 33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 33(2) | 17 juin 2022 | 22 juin 2022 |

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection.

Surface protectrice : Correction de la lacune par l'exploitante. Selon l'exploitante, l'ajout de roche (quelques sceaux) et du tapis de mousse ajouter au bout de la glissade est suffisant et sécuritaire pour les enfants utilisant le module. Un rappel qu'une surface de protection doit être en place pour tous les appareils d'escalades fixes

Commentaires généraux

ou autres structures d'escalade. À l'achat ou à l'installation des modules de jeux, l'installateur ou l'exploitant doit s'assurer que l'installation sont conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou suivre le guide d'installation du fabricant.

Discussion avec l'exploitante concernant le cours de secouriste.

Lors de mon suivi, les enfants jouent dehors. A leurs entrées, ceux-ci se lavent les mains et se préparent pour leurs diner.

La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB.
Permis recommandé

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 juin 2022

Date

original signé par
Chantal Mainville

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 juin 2022

Date